

Luxembourg, le 5 novembre 2004

A tous les organismes de placement collectif  
luxembourgeois

## **CIRCULAIRE BCL 2004/186**

### **Dates de remise des rapports statistiques à la Banque centrale du Luxembourg**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer à la circulaire BCL 2002/171 relative à la modification de la collecte statistique pour vous faire parvenir, par la présente, le calendrier de remise des rapports statistiques mensuels et trimestriels au cours de l'année 2005.

Il est rappelé aux déclarants concernés que la Banque centrale du Luxembourg doit transmettre à la Banque centrale européenne le rapport statistique mensuel endéans un délai de 15 jours ouvrables et les rapports statistiques trimestriels endéans un délai de 28 jours ouvrables suivant la période à laquelle ils se rapportent. Il est par conséquent indispensable que les établissements respectent scrupuleusement les dates de remise définies dans la présente circulaire afin que la Banque centrale du Luxembourg puisse être à même de respecter ses engagements dans le cadre du Système Européen de Banques centrales (SEBC).

## 1 Rapport S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC»

Le rapport statistique mensuel S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC» doit parvenir à la Banque centrale du Luxembourg endéans les **10 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel il se rapporte. Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2005.

Date de remise du rapport mensuel S 1.3		
Période	Jour	Date
Janvier 2005	Lundi	14.02.2005
Février 2005	Lundi	14.03.2005
Mars 2005	Jeudi	14.04.2005
Avril 2005	Mardi	17.05.2005
Mai 2005	Mardi	14.06.2005
Juin 2005	Jeudi	14.07.2005
Juillet 2005	Vendredi	12.08.2005
Août 2005	Mercredi	14.09.2005
Septembre 2005	Vendredi	14.10.2005
Octobre 2005	Mardi	15.11.2005
Novembre 2005	Mercredi	14.12.2005
Décembre 2005	Vendredi	13.01.2006

## 2 Rapports statistiques trimestriels S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Ventilation par secteur économique»

Les rapports statistiques trimestriels S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Ventilation par secteur économique» doivent parvenir à la Banque centrale du Luxembourg dans les **20 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel ils se rapportent.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles les tableaux précités sont à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2005.

<b>Date de remise des rapports trimestriels S 2.10, S 2.11 et S 2.12</b>		
<b>Période</b>	<b>Jour</b>	<b>Date</b>
Mars 2005	Jeudi	28.04.2005
Juin 2005	Jeudi	28.07.2005
Septembre 2005	Vendredi	28.10.2005
Décembre 2005	Vendredi	27.01.2006

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

La direction

Serge KOLB

Andrée BILLON

Yves MERSCH